

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP~~778~~/ T /2018 pour la réalisation des travaux relatifs à la construction de deux (2) salles de classe à l'ECOFO KIREMBA II ,d'un home pour le personnel soignant du CDS BUZIBIRA et d'un hangar de stockage des produits alimentaires au centre Gasorwe

Date de publication : 30./4./ 2018

Date d'ouverture des Offres: 21./5./ 2018

Objet de l'Appel d'Offres

1.Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO),la commune de GASORWE invite les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux relatifs à la construction de deux (2) salles de classe à l'ECOFO KIREMBA II , d'un home pour le personnel soignant du CDS BUZIBIRA et d'un hangar de stockage des produits alimentaires au centre Gasorwe.

Source de financement

2. La Commune de GASORWE a obtenu de la part du Gouvernement via FONIC un financement pour la réalisation des projets communaux :10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03. La Commune de GASORWE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés des travaux susmentionnés.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués **en deux lots suivants** :

LOT 1 : de deux (2) salles de classe à l'ECOFO KIREMBA II ,d'un home pour le personnel soignant du CDS BUZIBIRA ;

LOT 2 : d'un hangar de stockage des produits alimentaires au centre Gasorwe

Tout soumissionnaire peut soumettre son offre pour seulement deux lots. Dans ces conditions chaque lot doit être complet et les montants doivent être séparément indiqués poste par poste et lot par lot.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3)mois calendrier par lot.**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques, et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune GASORWE

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte N° 705-6352601-10 ouvert à l'IBB MUYINGA au nom de la commune de GASORWE.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Visite du site

Une visite non obligatoire des sites des travaux sera organisée. Elle aura lieu en date du 10/5/ 2018 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la Commune GASORWE.

Présentation de l'offre : Les offres doivent être accompagnées par une *garantie de soumission d'un millionscinq cent mille francs Burundais (1 500 000 FBu) par lot. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.*

NB :Le soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

Toutefois, en cas de doute, d'omission ou d'imprécision sur le plan administratif ou sur le statut du soumissionnaire, des demandes d'éclaircissement pourront être adressées aux soumissionnaires sur base de l'article 183 du Code des Marchés Publics

10. Les offres portent une mention :

La commune de GASORWE

Projet de réalisation des travaux de construction des Projets Communaux du Lot 1 et lot 2.

11. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de capacité financière prouvant qu'il a les capacités financières suffisantes pour bien mener l'exécution du marché.

Fait à Gasorwe, le 24/04 /2018

**Administrateur Communal de GASORWE
et Personne Responsable des Marchés Publics**

Jean Claude BARUTWANAYO

